

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 14 juin 2019

DÉLIBÉRATION N° **CD-2019/06/14-1/05****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20190614-lmc100000019074-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 18/06/2019

Réception Préfet : 18/06/2019

Publication RAAD : 18/06/2019

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : LAVENKA Olivier

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

---

OBJET : Avenant n°1 au Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de Communes du Pays de Montereau et convention de réalisation.

Lors de sa séance du 27 septembre 2018, l'Assemblée départementale a validé la programmation du Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes du Pays de Montereau. La Communauté de communes, les Communes de Varennes-sur-Seine et de Cannes-Ecluse souhaitent modifier leur programme d'actions. Comme le prévoit le règlement du CID, un avenant est proposé pour prendre en compte ces modifications.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/03 du 7 octobre 2016 relative à la modification du règlement du Contrat Intercommunal de Développement,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier modifié,

VU la délibération n°1/05 du 27 septembre 2018, relative au Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté de communes du Pays de Montereau,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant au Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté de communes du Pays de Montereau, tel qu'il figure en annexe n° 1 de la présente délibération.

Article 2 : d'accorder à la commune de Varennes-sur-Seine, une subvention de 131 730 €, pour la construction d'un dojo.

Article 3 : d'approuver le projet de convention de réalisation pour cette action, tel qu'il figure en annexe 2 de la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cet avenant et cette convention au nom du Département.

Article 5 : d'imputer la dépense sur l'action « contrat intercommunal de développement » - opération « CID de la Communauté de communes du Pays de Montereau – DI 2018 »

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à Mme Julie GOBERT

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jérôme TISSERAND

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à Mme Cathy BISSONNIER  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne